

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°60

CIRCULATION REGLEMENTÉE
17 rue de la Côte Blanche

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant le déménagement de Monsieur Christian LEFER au 17 rue de la Côte Blanche 27830 Neaufles-Saint-Martin, le 26 septembre 2022 entre 8h00 et 18h30.
Le déménagement sera effectué par l'entreprise ALLIANCE DÉMÉNAGEMENTS, 8 avenue île de France 27200 VERNON avec un camion de 3.5T.

ARRETONS

Article 1er : Sur la voie publique devant l'habitation du 17 rue de la Côte Blanche, l'entreprise est autorisée à stationner le camion et à interdire la circulation dans le rue de 9h00 à 18h00.

Article 2 : L'entreprise a l'obligation de mettre en place une signalisation adaptée.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- Monsieur LEFER Christian, 17 rue de la Côte Blanche 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN.
- ALLIANCE DÉMÉNAGEMENTS, 8 avenue île de France 27200 VERNON
- Gendarmerie de GISORS, rue de la Libération, 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 09 juillet 2022

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

